

L'an deux mille vingt et dix Août à 20 Heures 45, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.

La convocation était du 03 Août 2020.

PRESENTS : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, CLOCHER Romain, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, JOUBERT Estelle, LAFARGUE Christophe, LESPES Jean-Luc, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Estelle JOUBERT

Après lecture donnée par Monsieur Le Maire, le compte rendu de la réunion du 09 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

-001- PROJETS COMMUNAUX 2020 :

Monsieur Le Maire donne la liste des dossiers en cours à savoir : les travaux sur l'église, la création d'un auvent à la Mairie, la mise en place d'un défibrillateur, l'acquisition de tables de jeux, les arbres et autre plantations, les chemins communaux.

EGLISE :

Monsieur Le Maire donne la parole à Catherine BERNARD, cette dernière demande aux conseillers municipaux si ils ont étudié le dossier qu'elle leur a fait parvenir. Elle en détaille le contenu.

L'état général du couronnement est très moyen. Un sablage récent a mis en évidence des pierres rongées par le temps et les intempéries. L'accès au sommet du clocher est possible de l'intérieur au moyen de plusieurs volées d'échelles et une trappe d'environ 70cm x70cm dans un plancher en hourdis béton avec chape. Le projet est de sécuriser le couronnement du clocher en conservant l'esprit de l'existant.

Corniche en encorbellement:

Son état nécessite de remplacer une grande partie des pierres, à prévoir avec une moulure identique à l'existant. Si la solution du placage de pierre est retenue, peut-être sera-t-il possible de procéder à un placage de pierre avec une moulure.

Créneaux : 2 solutions sont possibles :

1°- Changer toutes les pierres non récupérables et les remplacer par de nouvelles pierres taillées, aussi bien au niveau des créneaux qu'au niveau des chapeaux arrondis des 4 angles. Mais cette option risque de dépasser le budget prévu.

2°- Déposer l'ensemble du couronnement et recréer les créneaux en parpaings et les recouvrir d'un placage de pierre et refaire les chapeaux arrondis en pierre aux 4 angles.

Révision sur l'ensemble du clocher:

Certaines pierres présentent un risque de chute à plus ou moins long terme en fonction des intempéries à venir, entre autre au-dessus et à gauche du portail du cimetière. La pierre est fendue et peut-être serait-il possible d'agrafer les 2 morceaux et de les sceller avec un produit adapté.

Lors de la visite il faudra signaler si d'autres endroits demandent des réparations et compléter le devis.

Madame BERNARD informe que l'Entreprise LAGARDERE, qui est venue sur place, ne peut intervenir mais qu'elle a communiqué les coordonnées d'une autre entreprise qualifiée à laquelle elle va envoyer un dossier.

Pour les créneaux, elle suggère la solution la plus économique avec la mise en place de parpaings avec un placage de pierre, le Conseil est favorable à l'étude de cette solution.

Pour la corniche elle propose d'écouter les idées entreprises.

L'entreprise IANOTTO doit chiffrer son relevé de travaux pour le mois de Septembre.

CREATION AUVENT :

Madame BERNARD présente ensuite le projet concernant l'auvent, chaque conseiller a également reçu un dossier avec tout le détail de l'opération.

L'ensemble sera construit contre le mur ouest de la mairie et sera d'une surface d'environ 10,75 m². Les éléments actuels d'affichage, y compris les poteaux, seront déposés et seront récupérés pour être réutilisés, ainsi que les panneaux d'affichage situés actuellement contre le mur de la mairie. Le projet sera réalisé avec une structure en bois traité autoclave avec une couverture en tuiles canal.

La chape en béton sera réalisée entre les 2 regards existants et présentera une pente pour l'évacuation des eaux respectant le % d'accessibilité en vigueur pour les personnes handicapées.

Elle donne ensuite la liste des travaux à réaliser par corps de métier.

Le Conseil est favorable au projet, il conviendra de demander des devis, les entreprises DA ROS et PEYROT devront être consultées.

Il est proposé de contacter l'association Cours circuits pour la boîte à lire.

DEFIBRILLATEUR :

Didier DUCOS, expose qu'il convient de prévoir un éclairage de l'auvent afin de pouvoir situer facilement le défibrillateur. Il faut en parler à l'entreprise qui va venir installer le chauffage à la Mairie.

Pour ce qui est de l'acquisition du défibrillateur, il a contacté plusieurs sociétés et dispose des éléments, il propose d'étudier également la possibilité d'une location, il attend de savoir si d'autres communes veulent s'engager dans la démarche.

Monsieur Le Maire confirme que lors de la réunion prévue le lendemain avec les maires de l'ancien canton, organisée par Mme Le Maire de Grignols, il abordera ce sujet. Il propose à Didier DUCOS de lancer la démarche pour la commune afin de gagner du temps..

Monsieur DUCOS aborde à nouveau l'état du groupe électrogène communal qui pourrait être un matériel utile, dans le cadre du plan Communal de Sauvegarde, en cas de sinistre. Il convient de se rendre compte s'il est en état de marche, réparable ou définitivement inutilisable.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

Pour les tables, le choix se porte sur deux modèles dont un accessible à une personne handicapée. Il est proposé de privilégier un emplacement côté ombre.

Pour les jeux le Conseil Municipal en retient deux à savoir : un à ressort et un face à face. La commande sera passée chez BOISDEXTER qui est la société la mieux placée au niveau prix. Le budget tables et jeux sera d'environ 1 800 € TTC. Il faut également penser aux panneaux d'avertissements avec entre autres mentions des poids et âges autorisés.

Estelle JOUBERT indique qu'il convient de mettre en place des poubelles à proximité des tables et un cendrier à l'entrée de la salle communale.

En ce qui concerne les plantations d'arbres, Monsieur Le Maire a pu joindre le Conservatoire Végétal qui propose la venue d'un technicien sur le site, pour les fruitiers qui sont morts. Il a été convenu d'acquérir un arbre à croissance rapide, comme un murier platane, déjà assez imposant, pour obtenir une source d'ombre rapidement.

-002- CHEMINS RURAUX :

MODIFICATION EMPRISE:

Pour faire suite à la précédente réunion, Monsieur Le Maire donne le compte rendu de sa rencontre avec les frères MARBOUTIN, du Groupement Foncier de MARTICHOT, qui souhaitent également faire avancer le dossier des chemins enclavés dans leur propriété clôturée. Ils proposent d'acheter à la commune la partie du chemin du « crierey » et celle du chemin en face des « Mesplereaux » qui sont fermées et de revendre à la commune le chemin qu'ils ont créé en bordure de la clôture. Si cela convient ils s'engagent à payer les divers frais occasionnés (documents d'arpentage, enquête publique et autres) ; il restera uniquement à la charge de la commune les frais liés à l'acte d'achat du nouveau chemin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la démarche et d'obtenir des renseignements par rapport à la procédure à suivre, notamment pour l'enquête publique. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche et prendra une décision lors d'une prochaine réunion afin d'avancer sur ce dossier.

ENTRETIEN VOIRIE :

Monsieur Le Maire indique au Conseil qu'il a contacté l'entreprise pour le broyage sur les chemins ruraux, de nombreux points en ont fortement besoin, l'intervention est prévue dans un délai de 15 jours.

Au niveau des trous à boucher, il a fait remplacer le matériau initialement livré qui était trop gros par du plus petit qui convient parfaitement à cet usage.

Didier DUCOS, propose de retenir une matinée où les conseillers municipaux disponibles et volontaires pourront le mettre en place. Il est décidé de fixer au samedi 22 Août, le rendez-vous est fixé à sept heures. Une liste des points à traiter est établie.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ELECTION PRESIDENTE :

Monsieur Le Maire donne dans le détail le compte rendu de l'élection de la Présidente qui est Mme COUSTET, Maire de la commune de Cauvignac et des Vice-Président(e)s qui sont au nombre de huit.

BUREAU :

Lors du premier Conseil Communautaire, il a été voté la modification des statuts de la Communauté de Communes afin de supprimer l'article concernant la composition du bureau. Monsieur Le Maire donne lecture de l'article en question et informe le Conseil que Mme La Présidente a proposé de remplacer le Bureau par une conférence des Maires.

Monsieur Le Maire annonce qu'il a voté contre la modification des statuts et la suppression du bureau tout comme les représentants des communes de Sigalens et de Grignols. Il expose que pour lui c'est dangereux pour les petites communes qui vont perdre une grande partie de leur représentativité au niveau de la préparation des décisions communautaires. Il souligne l'importance des commissions qui préparent également les dossiers présentés et demandent aux conseillers d'être présents et vigilants dans les commissions communautaires.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est candidat pour être membre du bureau du CIAS.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Didier DUCOS et François GARBUIO donnent le compte rendu de la rencontre avec le Bureau d'Etude chargé du PLUI à Saint-Côme. Le secrétaire de Mairie qui a suivi ce dossier depuis le départ les accompagnait.

Cette réunion avait pour but de présenter l'état des travaux déjà réalisés aux nouveaux élus et également aborder la phase de Zonage qui avait été seulement ébauchée.

Pour Cours Les Bains, des petites modifications ont été apportées, notamment sur les parcelles appartenant à la commune qui passeraient en Zone d'Equipement Public afin de ne pas grever sur la surface constructible disponible car il convient de vérifier si les superficies des zones ouvertes sont recevables par rapport aux possibilités accordées à la commune.

Messieurs DUCOS et GARBUIO font part de leur sentiment que les choix et les décisions des élus des communes sont très restreints, ce qu'ils trouvent fort contraignant.

Monsieur Le Maire propose afin que chacun puisse se familiariser avec ce dossier de demander à M. PESCHINA, chargé de l'urbanisme à la CDC, de venir en mairie répondre aux diverses interrogations des élus. Le Conseil est favorable à cette proposition, reste à voir avec l'intéressé et trouver une date.

Projet situé au « Jardiney » :

Pour avoir des renseignements sur le projet qui fait l'objet d'une demande de Zonage spécifique STECAL, Monsieur Le Maire a rencontré l'exploitante. Elle souhaite créer une exploitation agricole bio et pour se diversifier proposer des hébergements saisonniers dans des structures légères démontables pour 5 ou 6 personnes, sur un secteur restreint et bien délimité de l'exploitation. Toutes les installations seront démontées en hiver.

Monsieur Le Maire souligne, suite à cette rencontre, que pour lui il convient d'être vigilant du respect de la Loi par rapport aux personnes qui s'installent sans autorisation chez des particuliers dans des habitations légères. Cela afin d'éviter la multiplication des cas comme cela peut être craint.

--004- LES SYNDICATS :

REGIES ELECTRICITE :

Romain CLOCHER et Jean-Luc LESPES donnent le compte rendu de la dernière réunion.

Il a été question des travaux du poste Source et de l'apport que va fournir celui-ci qui est situé au pied des Régies.

Afin de limiter les coupures, il a été souligné l'importance de réaliser un travail de repérage par commune des zones où il est nécessaire d'élaguer des arbres.

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

Les délégués communaux à savoir Didier DUCOS et François GARBUIO donnent le compte rendu de la dernière réunion.

Le Bureau a été élu.

M. JAYLES Bernard, Adjoint de la commune de GRIGNOLS, reste Président.

Didier DUCOS a été désigné comme vice-président ils sont au nombre de six, trois par ancien secteur Grignols et Lerm et Musset.

La première Vice-Présidente est Martine LAGARDERE, Maire de Lerm et Musset.

SIVOS DE BAZAS :

Valérie DUCASSE ET Alice TORREGARAY déléguées donnent le compte-rendu des réunions.

Le Bureau a été élu, le nouveau Président est M. DESPUJOLS, délégué de la commune du Nizan.

Au niveau du Budget, il faut espérer que la Région continue les 20 € par élève transporté cela permet d'avoir un équilibre financier.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Les mêmes élues également déléguées poursuivent avec la dernière réunion du SIVOS de Grignols.

Au niveau de la cantine, la société ANSAMBLE arrête le 31 Août et elle sera remplacée par la société API.

Pour le Budget les participations communales augmentent de 90 € par enfant.

On note une baisse importante des effectifs qui passent de 138 à 117 élèves, toujours répartis sur six classes.

Les travaux du Local Social se poursuivent.

SICTOM :

Monsieur Le Maire délégué communal donne le compte-rendu de la dernière réunion.

Le nouveau bureau a été élu, le Président est M. DORAY, Adjoint au Maire de Langon. Neuf vice-présidents ont été désignés.

La création d'une société pour traiter les déchets et ne plus être dépendant de Véolia est à l'étude.

006 QUESTIONS DIVERSES :

Commission Communale des Impôts :

Monsieur Le Maire communique la liste des personnes retenues par les services fiscaux pour siéger à la commission communale des impôts directs. Elle est composée par six titulaires et six suppléants. Un courrier sera adressé à chacun d'eux pour les informer.

Cimetière :

Suite aux derniers décès survenus, Monsieur Le Maire fait part de la situation assez critique par rapport au nombre d'emplacements restant disponibles dans le cimetière communal.

Deux possibilités vont s'offrir à la commune soit reprendre les concessions abandonnées soit acheter du terrain à proximité. Il est décidé de se renseigner pour lancer la procédure de reprise. Monsieur Le Maire précise que cette procédure est menée sur trois ans.

Local Comité des Fêtes :

Il convient de se rapprocher de la Société de Chasse pour lui demander de libérer le local qui est contiguë à la salle au profit de la Société des Fêtes. La société de chasse ayant à sa disposition une partie du local technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 Heures 00.